

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-143

OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
VOIRIE 2023

APPROBATION DE PROJETS ET DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-1-143

**OBJET : PROGRAMME DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT  
VOIRIE 2023**

**APPROBATION DE PROJETS ET DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

Le Président propose d'approuver les projets d'aménagement des trottoirs suivants :

- Aménagement trottoirs Lotissement « Clos de Cornillas » à VALENCE D'AGEN,
- Aménagement des trottoirs Lotissement « La Grange » à DONZAC.

Il propose de solliciter le Département pour obtenir une aide financière suivant les plans de financement prévisionnels suivants :

Aménagement trottoirs Lotissement « Clos de Cornillas » à VALENCE D'AGEN :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 237 008,71 € HT

- Conseil Départemental (12%) : 28 441,04 €
- autofinancement : 208 567,67 €

Aménagement des trottoirs Lotissement « La Grange » à DONZAC :

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 105 888,63 € HT

- Conseil Départemental (18%) : 19 059,95 €
- autofinancement : 86 828,68 €

Le Président propose donc :

- de solliciter le Département sur ces deux opérations,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter le Département sur ces deux opérations,

**AR Prefecture**

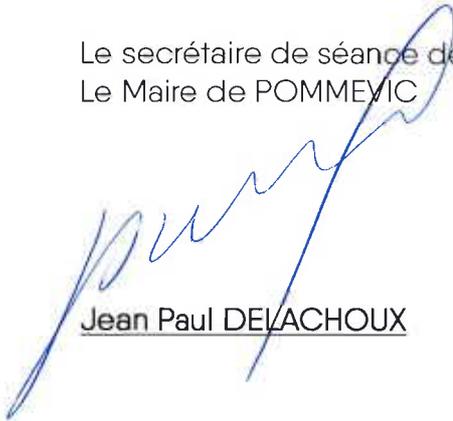
082-248200016-20231127-2023D7\_5\_1\_143-DE  
Reçu le 04/12/2023

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de POMMEVIC



Jean Paul DELACHOUX

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET